

RÈGLEMENT VTT

COUPE DE FRANCE



TRIAL
SAISON 2013

SOMMAIRE

1.	DEFINITION	3
2.	PARTICIPATION.....	3
3.	CLASSES.....	3
	Classe Elite.....	3
	Classe Expert	3
	Classe Nationale.....	4
	Classe Régionale 1.....	4
	Classe Régionale 2.....	4
	Classe Jeune	4
	Classe Dame	4
	Toutes Classes	4
4.	ENGAGEMENTS	4
5.	ATTRIBUTION DES NUMEROS	5
6.	L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMISTRATIF	5
7.	COMPTAGE DES POINTS	5
8.	LES TITRES	6
9.	ANNEXE 1.....	7

1. DEFINITION

- 1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en compétition la “**COUPE DE FRANCE DE VÉLO TOUT TERRAIN - TRIAL**”. Cette compétition se déroule sur plusieurs épreuves à l'issue desquelles est établi un classement général final.
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- 1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2. PARTICIPATION

- 2.1 Les épreuves de la Coupe de France sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français licenciés Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors ou de 3e catégorie minimum et étrangers licenciés (au titre d'une fédération affiliée à l'UCI).
- 2.2 Les épreuves se dérouleront sur 6 zones, une limitation du nombre des coureurs sera appliquée à toutes les catégories suivant l'ordre des engagements.

3. CLASSES

Les classes sont déterminées suivant un cumul de points reprenant les classements Championnats de France VTT et Coupe de France VTT de l'année précédente.

Les coureurs devront avoir une série de licence en concordance avec leur classe pour pouvoir s'inscrire aux épreuves.

Classe Elite

Seront considérés comme tels :

- les coureurs classés parmi les 10 premiers de cette classe l'année précédente en « Coupe de France & Championnats de France », sauf dérogation de la F.F.C.
- les 3 premiers de la classe Expert de l'année précédente en « Coupe de France & Championnat de France », sauf dérogation de la FFC.

Classe Expert

Seront considérés comme tels :

- les coureurs classés parmi les 15 premiers de cette classe (excepté les coureurs montant en Elite) l'année précédente en « Coupe de France & Championnats de France », sauf dérogation de la F.F.C.
- les coureurs n'étant pas classés parmi les 10 premiers de la classe Elite l'année précédente en "Coupe de France & Championnats de France », sauf dérogation de la F.F.C.
- Les 5 premiers de la classe Nationale de l'année précédente au cumul des résultats "Coupe de France & Championnats de France », sauf dérogation de la F.F.C.

Classe Nationale

Seront considérés comme tels :

Les coureurs de la classe Expert ne faisant pas partie des 15 premiers de l'année précédente en "Coupe de France & Championnats de France », sauf dérogation de la F.F.C.

Les coureurs faisant partie des 25 premiers de cette classe de l'année précédente (excepté les coureurs montant en Expert) en "Coupe de France & Championnats de France », sauf dérogation de la F.F.C.

Les 7 premiers Régionale 1 de l'année précédente au cumul des résultats "Coupe de France & Championnats de France », sauf dérogation de la F.F.C.

Classe Régionale 1

Seront considérés comme tels, les coureurs classés parmi les 50 premiers de cette classe (excepté les coureurs montant en National), les 10 premiers coureurs de la classe Régionale2 de l'année précédente. Cette classe est néanmoins ouverte à tous les coureurs dans la limite des places disponibles. Les coureurs ne s'étant pas classés parmi les 30 premiers, peuvent redescendre en classe Régionale 2 s'ils le désirent.

Classe Régionale 2

Les 5 premiers Jeunes de l'année précédente au cumul des résultats "Coupe de France". Cette classe est ouverte à tous les coureurs qui le désirent dans la limite des places disponibles.

Classe Jeune

Cette classe est ouverte à tous les coureurs Benjamins et Minimes qui le désirent. Cette classe est également ouverte aux Dames jusqu'à la catégorie Junior.

Classe Dame

Cette classe regroupe les Dames quelle que soit la classe où elles participent. Cela permet d'établir un classement spécifique.

Toutes Classes

Les changements de classe automatiques sont obligatoires et applicables pendant deux années.

4. ENGAGEMENTS

4.1 Les engagements peuvent s'effectuer de deux façons :

- Internet
- Sur place avec majoration de 12€

4.2 Engagements par Internet :

Pour les engagements par Internet, le règlement des droits s'effectuera obligatoirement par CB en ligne.

Les inscriptions sur Internet seront closes le vendredi 20h00 la semaine précédant le WE de course (J-8).

Remboursement de l'engagement uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication indiquant le nom du compétiteur, la date de la compétition et la blessure. Démarche à effectuer 8 jours avant l'épreuve au maximum. Aucun remboursement si présentation hors délai.

4.3 Engagements sur place :

Le programme d'ouverture de la salle d'inscription est communiqué sur www.ffc.fr pour chaque épreuve.

Les coureurs s'inscrivant sur place subiront une majoration du prix d'inscription de 12€

5. ATTRIBUTION DES NUMEROS

- Les numéros de 1 à 30 pour la classe Elite.
- Les numéros de 31 à 60 pour la classe Expert.
- Les numéros de 61 à 100 pour la classe Nationale.
- Les numéros de 101 à 200 pour la classe Régionale 1.
- Les numéros de 201 à 300 pour la classe Régionale 2.
- Les numéros de 301 à 400 pour la classe Dames.
- Les numéros de 401 à 500 pour la classe Jeunes Dames
- Le nombre d'engagés est limité à 170 maximum.

Ils sont limités comme suit :

Classes Régionale 2 et Jeune	50 participants maximum
Classe Régionale 1	40 participants maximum
Classe Nationale	40 participants maximum
Classes Expert et Elite	40 participants maximum

En cas de quota de coureurs supérieur par catégories, le collège des arbitres se réserve la possibilité de réduire le nombre de zones et ou de tour de zones suivant la catégorie.

6. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

- 6.1 6.1. L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par la FFC www.ffc.fr

Le retrait des dossards des coureurs sera possible jusqu'à une heure avant le départ de chaque catégorie uniquement pour les coureurs régulièrement engagés au préalable.

- 6.2 Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront au contrôle leur licence et / ou leur certificat médical.
- 6.3 Un concurrent ne sera considéré comme régulièrement engagé que lorsqu'il aura rempli un formulaire d'engagement et qu'il aura en même temps réglé le montant de celui-ci.

7. COMPTAGE DES POINTS

Barème d'attribution des points par manche :

1er : 200 pts, 2e : 170 pts, 3e : 150 pts, 4e : 140 pts, 5e : 132 pts, 6e : 126 pts, 7e : 122 pts, 8e : 120 pts, 9e : 118 pts, 10e : 116 pts, 11e : 114 pts, 12e : 112 pts, 13e : 110 pts, 14e : 108 pts, 15e : 106 pts, 16e : 104 pts, 17e : 102 pts, 18e : 100 pts, 19e : 98 pts, 20e : 96 pts, 21e : 94 pts, 22e : 92 pts, 23e : 90 pts, 24e : 88 pts, 25e : 86 pts, 26e : 84 pts, 27e : 82 pts, 28e : 80 pts, 29e : 78 pts, 30e : 76 pts, 31e : 74 pts, 32e : 72 pts, 33e : 70 pts, 34e : 68 pts, 35e : 66 pts, 36e : 65 pts, 37e : 64 pts, 38e : 63 pts, 39e : 62 pts, 40e : 61 pts, 41e : 60 pts, 42e : 59 pts, 43e : 58 pts, 44e : 57 pts, 45e : 56 pts,

46e : 55 pts, 47e : 54 pts, 48e : 53 pts, 49e : 52 pts, 50e : 51 pts, 51e : 50 pts, 52e : 49 pts, 53e : 48 pts, 54e : 47 pts, 55e : 46 pts, 56e : 45 pts, 57e : 44 pts, 58e : 43 pts, 59e : 42 pts, 60e : 41 pts, 61e : 40 pts, 62e : 39 pts, 63e : 38 pts, 64e : 37 pts, 65e : 36 pts, 66e : 35 pts, 67e : 34 pts, 68e : 33 pts, 69e : 32 pts, 70e : 31 pts, 71e : 30 pts, 72e : 29 pts, 73e : 28 pts, 74e : 27 pts, 75e : 26 pts, 76e : 25 pts, 77e : 24 pts, 78e : 23 pts, 79e : 22 pts, 80e : 21 pts, 81e : 20 pts, 82e : 19 pts, 83e : 18 pts, 84e : 17 pts, 85e : 16 pts, 86e : 15 pts, 87e : 14 pts, 88e : 13 pts, 89e : 12 pts, 90e : 11 pts, 91e : 10 pts, 92e : 9 pts, 93e : 8 pts, 94e : 7 pts, 95e : 6 pts, 96e : 5 pts, 97e : 4 pts, 98e : 3 pts, 99e : 2 pts, 100e : 1 pt.

Pour le classement général de la Coupe de France un bonus de 20 points sera ajouté aux points de la manche finale à tous les compétiteurs ayant pris le départ.

Sera retenue la totalité des résultats si le nombre d'épreuves est compris entre 1 et 3 épreuves, et la totalité des résultats des courses réellement organisées moins le plus mauvais résultat (une absence est considérée comme un résultat) si le nombre d'épreuve est supérieur ou égal à 4.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, de places de second, etc.) sur la totalité des épreuves organisées ; puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe de France.

8. LES TITRES

À l'issue de la Coupe seront décernés 8 titres de vainqueur TRIAL :

- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Scratch Elite
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Scratch Expert
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Scratch Nationale
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Scratch Régionale 1
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Scratch Régionale 2
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Dame
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Jeune Dame
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Jeune

A condition qu'au moins 8 compétiteurs soient inscrits dans chaque classe concernée pour les hommes et 3 compétitrices pour les Dames.

9. ANNEXE 1

Dotations

COUPE DE FRANCE DE VTT TRIAL 2013

CLASSEMENT PAR MANCHE

Montant général des prix : 420 € - Hommes

1 ^{er}	250 €
2 ^e	120 €
3 ^e	50 e

CLASSEMENT GENERAL FINAL

Montant général des prix : 660 € - Hommes

1 ^{er}	300 €
2 ^e	180 €
3 ^e	100 €
4 ^e	50 €
5 ^e	3 €